



ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et
de l'Economie Circulaire en Occitanie



DOSSIER DE PRESENTATION

Technoparc Bât. 9
55 rue Jean Bart
31 670 Labège
ordeco@ordeco.org
05.61.39.12.75

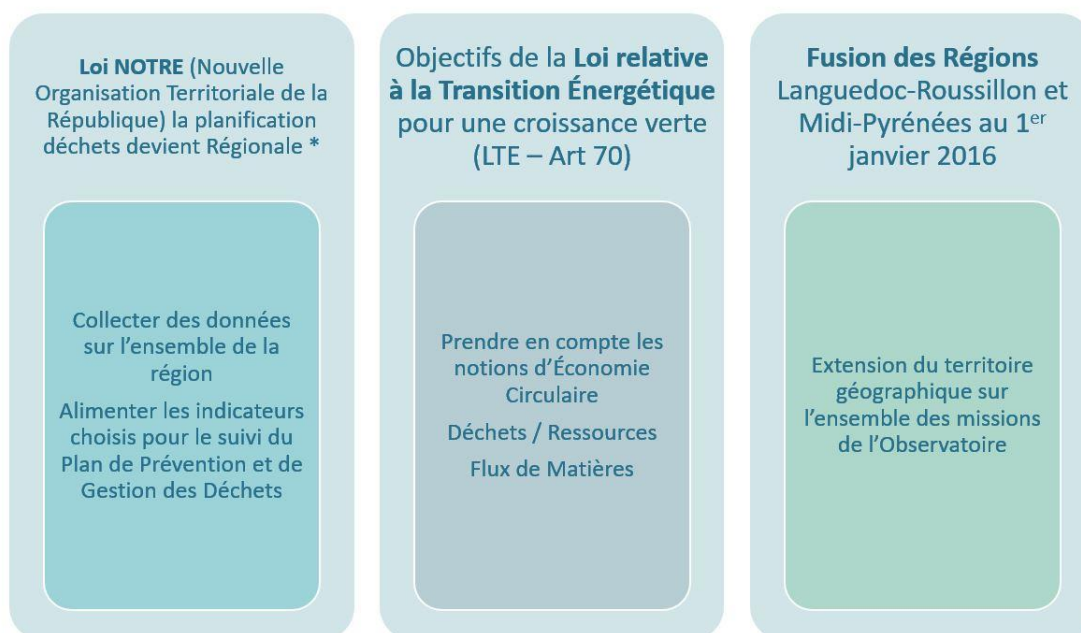
www.ordeco.org

I - L'ORDECO -

A - Le contexte fondateur de la structure historique ORDIMIP - Un carrefour régional de la concertation en Midi-Pyrénées

Dans un contexte de prise de conscience européen du problème des déchets, le Préfet de Région crée, en 1993, l'Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées ORDIMIP, lieu de concertation ouvert, un « **Conseil des sages** » que chacun peut **saisir**, une source d'information, indépendante et disponible, pour tous ceux qui veulent s'informer sur les déchets dangereux. Au fil des années l'ORDIMIP étend ses compétences à d'autres déchets.

B - L'évolution de la structure - le contexte



* Création du PPGD (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets) qui englobe les différents plans existants aux niveaux des départements (Déchets Non Dangereux et Bâtiments et Travaux Publics) et des Régions (Déchets Dangereux) et intégré au SRADET (Schéma Régional de Développement Durable et D'Égalité des Territoires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2017 acte le changement de nom en ORDECO, Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie. Ceci vient entériner son évolution tant territoriale, l'Occitanie, que de périmètre d'activités, étendu à l'Économie Circulaire.

C - Ses missions fondamentales

- **Étudier et connaître** la nature, la quantité, le flux et les filières de traitement et d'élimination de ces déchets.
- **Prévoir et suivre l'évolution** de leur production.
- **Étudier, proposer et faciliter** la mise en œuvre de solutions actuelles et futures pour leur prévention, leur gestion et leur intégration dans des filières de production et favoriser la mise en place de l'Economie Circulaire sur le territoire régional de l'Occitanie.
- **Améliorer** la prévention et la gestion des déchets en Occitanie
- **Favoriser** la diffusion de l'information et la concertation.
- **Mettre à disposition sa compétence** en termes de concertation.

D - Une instance indépendante

Association loi de 1901, l'Observatoire est financé par le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, l'État au travers de la DREAL Occitanie, l'ADEME Occitanie, voire des dons de ses adhérents.

De nombreux partenaires contribuent également au fonctionnement de l'Observatoire ; par exemple par le prêt de locaux de réunion, mais surtout par leur **participation bénévole** aux travaux de l'ORDECO.

II - LE FONCTIONNEMENT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

A - La gouvernance à cinq

L'ORDECO est organisé avec un système de collèges dont la représentation équilibrée se retrouve tant au Conseil d'Administration qu'au Bureau. Chaque collège dispose ainsi du même nombre de voix lors des prises de décision.

Ce mode d'organisation, reconnu nationalement depuis de nombreuses années est un formidable atout pour la région et les instances dirigeantes de l'association mettent tout en œuvre pour que « l'esprit ORDIMIP » continue à être une réalité pour l'ORDECO.



- La Présidence est assurée par un membre du collège des « Personnes Qualifiées ». Il est le porte-parole de l'Observatoire auprès du public, des médias et des divers partenaires institutionnels.
- Les postes de Vice-présidents sont assurés par un membre du collège des « Associations de défense et de protection de l'environnement » ainsi que par la Présidente du Conseil Régional, membre du collège des « Collectivités territoriales ».
- Les postes de Trésorier et Trésorier Adjoint de l'association sont assurés par des membres du collège des « Entreprises et des associations patronales » et des « Collectivités territoriales ».
- Le Secrétariat est assuré, statutairement, par Le Directeur Régional de l'ADEME Occitanie membre du collège « Administration et services de l'État ».

B - Les membres

L'ORDECO compte plus de 200 membres répartis en cinq collèges équilibrés :



C - Des activités originales

- **Concertation** : Présentation devant les membres de l'ORDECO des projets industriels de valorisation et/ou d'élimination de déchets, à la demande de l'administration ou du porteur de projet. Présentation des évolutions réglementaires.

- **Réhabilitation des sites industriels** : Présentation des projets de réhabilitation de sites industriels, en région, à la demande de l'administration ou du porteur de projet. Ce groupe a, notamment, accompagné la dépollution du site AZF de Toulouse.



- **Déchets des nanotechnologies** : Réflexions sur les déchets issus des nanotechnologies. Suivi du projet SiNanomar.
- **Demi-journées Techniques** : Sujets thématiques en lien avec les déchets ou l'économie circulaire.

III - LES MISSIONS AUJOURD'HUI

Le rôle de l'Observatoire est de **collecter et de mettre à disposition des données sur les déchets, sur le territoire de la région Occitanie - Pyrénées Méditerranée** ; sont aussi assurées des missions d'information et, ponctuellement, sur demande, de concertation.

Toute activité humaine est productrice de déchets, qu'elle soit industrielle, commerciale, artisanale ou même familiale.

Les déchets sont répartis en **3 grandes classes** :

- **Les déchets dangereux** : déchets qui contiennent des éléments toxiques pour l'homme et l'environnement, qui peuvent être également nocifs, inflammables et/ou explosifs. On distingue par exemple l'amiante libre, les huiles de vidange, les solvants, les désherbants, les peintures, les déchets des activités de soins à risques infectieux, etc. Chaque année l'observatoire effectue une cartographie des flux au travers de l'analyse des chiffres régionaux de la base de données Gerep.



- **Les déchets non dangereux** : déchets qui ne présentent pas de caractère toxique ou dangereux et dont la manipulation ou le stockage ne présente pas de danger particulier. Ce sont par exemple les papiers, les métaux ferreux, les plastiques, etc.



- **Les déchets inertes** : déchets qui n'évoluent pas dans le temps. Ils ne se transforment pas et ne subissent aucune modification physique, biologique ou chimique. Ce sont notamment les bétons, les gravats, etc. sous réserve qu'ils ne soient pas souillés ;



Les gisements, non dangereux non inertes, des petits producteurs, comme, par exemple, ceux des **artisans**, sont aussi évalués grâce à l'outil statistique spécifique de l'Observatoire développé, mis à jour et mis en œuvre par la CCI Toulouse, la CMA de la Haute-Garonne et l'ORDECO afin d'avoir une vision globale de la production de déchets de ces acteurs.



IV - L'ORDECO : UN LIEU RESSOURCE SUR LES DECHETS

- L'Observatoire organise régulièrement, dans le cadre de ses missions d'information et de concertation, **des demi-journées thématiques**, sur des **déchets spécifiques et l'économie Circulaire**, ainsi que sur **des évolutions réglementaires** qui amènent des changements significatifs.



- L'Observatoire organise des visites de sites.



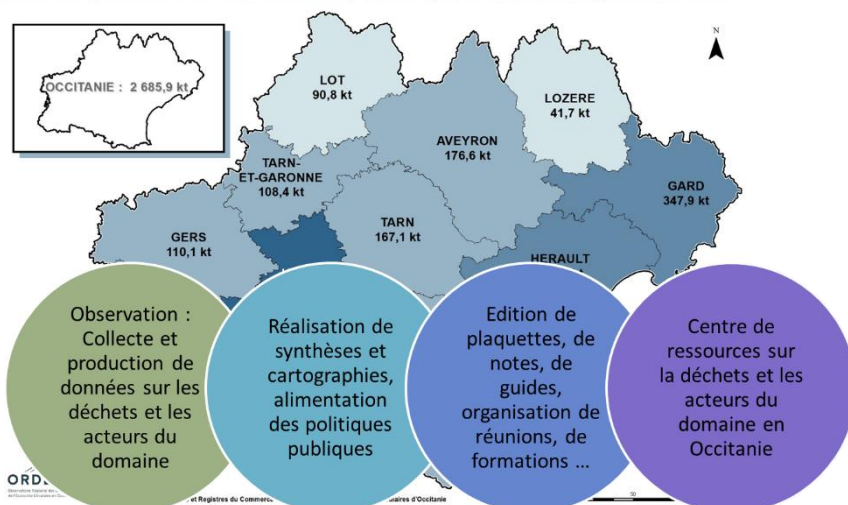
- L'Observatoire édite et diffuse des fiches de synthèse cartographiées spécifiques sur les Déchets Ménagers et Assimilés dont il gère, pour le compte de l'ADEME, les enquêtes « Collecte » et « ITOM ».

- L'Observatoire met à disposition de tous, sur simple demande : documents techniques, actes des colloques auxquels la structure assiste, etc.

- L'Observatoire collecte, analyse, illustre et diffuse des informations sur les déchets :

- ☞ Dangereux, DD
- ☞ Des Activités Économiques - DAE
- ☞ Organiques - DO
- ☞ Du secteur du Bâtiment et Travaux Publics - BTP
- ☞ Des Activités de Soins à Risques Infectieux - DASRI
- ☞ et sur les acteurs du domaine en région.

Evaluation du gisement de Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes de la région Occitanie en 2017



Vous trouverez en ligne www.ordeco.org des informations sur :

- Les déchets, la réglementation, les filières
- La vie de l'association, son agenda
- Des actualités régionales, nationales
- Etc.

Vous pourrez télécharger :

- Des documents techniques et cartographiques
- Des résultats d'études de flux
- Les bulletins d'inscription aux réunions
- Etc.

Vous pourrez trouver un prestataire pour vos déchets :

- Notre base de données recense les entreprises de collecte, valorisation et traitement des déchets de la région.
- Un module de géolocalisation permet d'identifier aisément le prestataire le plus proche de chez vous.

Observation

Concertation

Information

Vous recherchez un prestataire ?

Rechercher

Trouvez un prestataire sur la région

Accéder au formulaire

Base prestataires

Vous êtes prestataire déchets et souhaitez être référencé sur notre base

Remplissez formulaire

Vous recherchez des informations sur un déchet ?

Accès aux fiches déchets

Evènements et Comptes rendus

NOS ACTIONS EN COURS

22 MAI 2018
Réunion Déchets des Activités Economiques

15 MARS 2018
AG CA 2018

16 FÉVRIER 2018
Présentation du projet CHIMIREC

L'ACTUALITÉ DE NOS PARTENAIRES

14 JUIN 2018
Colloque Economie Circulaire Les Portes du Tam

12 AVRIL 2018
Comité Stratégique Régional de la Filière Eco-Industries

11 AVRIL 2018
Place du Gaz renouvelable dans la Transition énergétique

En ce moment

Un bel exemple : ce collège a réduit de 40 % son gaspillage alimentaire grâce à la permaculture
<https://dailygeekshow.com/college-grande-gaspillage-alimentaire/> ...

Twitter 07.06.2018 - 16:06

COLLOQUE COPREI - Les Portes du Tam

Facebook 07.06.2018 - 16:06

<https://lnkd.in/gEh8Ax6>
https://lnkd.in/gDlq_8

Twitter 05.06.2018 - 18:06

Plages, fonds marins, rivières, lacs : les mégots de cigarettes sont les premiers déchets qui polluent notre environnement.

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Facebook 01.06.2018 - 11:06

Données Régionales

Les Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie (2014-2015)

Les Déchets Ménagers et Assimilés en Midi-Pyrénées (2010-2014)

Les Déchets d'Activités Economiques - Evaluations Statistiques

Les Déchets Dangereux

Evaluation des gisements des déchets bois en Midi-Pyrénées (2015)

Réglementation

« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. » (Code de l'Environnement, partie législative, article L 541-1).

En savoir plus >

Newsletter

Pour recevoir toutes les informations directement dans votre boîte mail, inscrivez-vous !

Votre adresse mail

S'INSCRIRE



J'accepte de recevoir les actualités de l'ORDECO

L'ORDECO est financé par



L'ORDECO est partenaire de

